

# Vertical Rescue College France



Livret d'accueil

# *Bienvenue, Welcome, Bienvenido, Willkommen!*

VRC France est l'organisme de formation SKYLOTEC, spécialisé dans le travail en hauteur, et plus spécifiquement dans le milieu éolien. Nous sommes certifiés GWO, et enregistrés sous le numéro 84740425474 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce livret rassemble toutes les informations pratiques, nécessaires au bon déroulement de la formation.

N'hésitez pas à consulter le formateur ou l'équipe administrative si vous avez quelque question.

Bonne formation !

L'Équipe VRC France

# Skylotec / VRC France

L'utilisation correcte des équipements de protection individuelle contre les chutes est vitale. C'est pourquoi le Vertical Rescue College (VRC) de SKYLOTEC propose différentes formations pour l'enseignement de l'EPI et répond aux besoins individuels de chaque entreprise.

## Nos formations

Nous dispensons des formations autour de l'utilisation **d'EPI de catégorie III** :

- ❖ Travail en hauteur / Port du harnais
- ❖ Vérificateur EPI Cat. III
- ❖ Utilisation de l'ACX-Actsafe (levage de charge et/ou de pers.)
- ❖ Utilisation dévacuateur d'urgence EN341
- ❖ SST Sauveteur Secouriste du Travail
- ❖ Formation de formateur Milan (Rescue Instructor)
- ❖ Formation de formateur GWO (interne)

**Modules GWO :**

- ❖ BST *Working at Heights*
- ❖ BST *Fire Awareness*
- ❖ BST *Manual Handling*
- ❖ BST *First Aid* (SST en option)
- ❖ ART Combined (seulement sur Paris)
- ❖ Onshore Limited Access



# Skylotec / VRC France

## Nos valeurs / Engagement qualité

Etant reconnus/certifiés GWO, nous sommes soumis à des standards de qualité stricts, tant dans la technique, pédagogie, administration, que dans les équipements et établissements.

La satisfaction client et l'enrichissement des stagiaires sont au cœur de notre métier. Chaque programme de formation décrit les objectifs de la formation et nos formateurs sont soumis au contrôle qualité et à l'éducation continue pour toujours être au plus haut niveau technique et pédagogique.

Toute l'équipe VRC est menée par l'écoute, le partage des connaissances, d'expériences et l'amélioration continue.



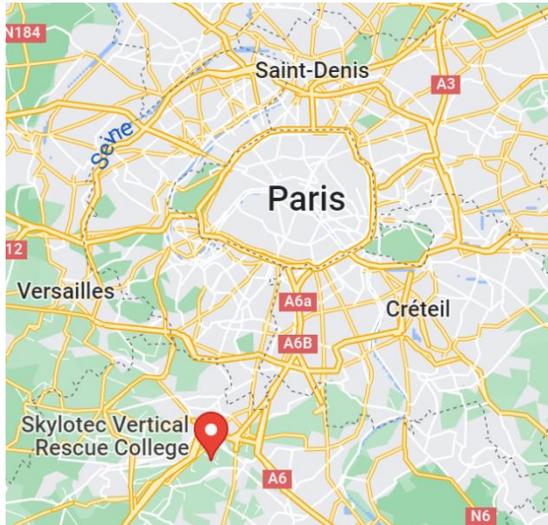
# Situation géographique

## Centre de formation Paris-Sud :

EPI Maintenance

2 rue Vitruve

91140 Villebon-sur-Yvette



## Centre de formation Nîmes :

Baurès Prolians

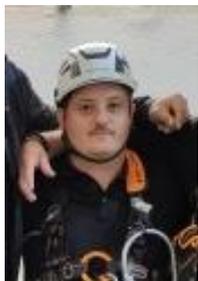
1904 Avenue Joliot Curie

30900 Nîmes



# L'équipe VRC France

**Romain  
LAGARDE**  
Master  
Instructor



Référent pédagogique,  
sécurité et handicap

**Stefaan  
DE ZUTTER**  
Master  
Instructor EN



**Florian  
MORET**  
GWO  
Instructor



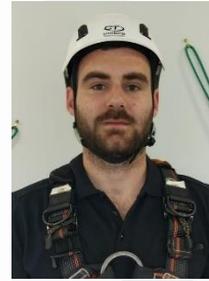
**Maxime  
BOULEY**  
GWO  
Instructor



**Ludovic  
COQUEREL**  
GWO  
Instructor



**Thomas  
COMMERCON**  
GWO  
Instructor



**Cloé  
AMARA**  
Coordinatrice  
de formation



Référente  
administratif et qualité

**Gérald  
LOYER**  
Dirigeant



**Dominique  
GIRARD**  
Responsable  
commercial



Toute l'équipe de formateurs VRC France ont de nombreuses années d'expérience dans divers domaines opérationnels et ont déjà réalisé de nombreuses formations.

Ils ont été membres d'organisations de sauvetage/secours à victimes et suivent régulièrement des formations de mise à niveau.

Les formations sont dispensées à Paris ou Nîmes, mais les formateurs sont disponibles pour dispenser des formations sur vos sites.

# Modalités d'accueil

## Horaires d'accueil

Les horaires des formations sont habituellement :  
8h30-12h30 / 13h30-17h30.

Cette programmation peut être modifiée selon les impératifs des participants après en avoir informé le formateur référent et en accord avec l'ensemble du groupe.

Le formateur vous accueillera dès 8h sur le lieu de formation.

Une pause par demi-journée est prévue, en plus de la pause déjeuner.

## Restauration

Les déjeuners sont pris en charge par SKYLOTEC pour les journées complètes de formation.

Un choix de repas vous sera proposé par le formateur le matin et livré par notre restaurant partenaire local.

Un café d'accueil est proposé le matin avant la formation et pendant les pauses.

## Hébergement

Des solutions d'hébergement sont disponibles autour de chaque centre de formation.

**Paris** : De nombreux hôtels à moins de 10km (Le Moulin de Lily, Campanille, Kyriad, FirstInn, Bestwestern, Novotel, Mercure...)

**Nîmes** : Vatel hôtel, Kyriad, Logis Nîmotel... à moins de 10km également

N'hésitez pas à nous demander plus d'information.

# Méthodes pédagogiques

Chaque module de formation est dispensé selon les ratios et standards imposés par SKYLOTEC et GWO.

**Le ratio temporel : théorie / pratique** : Une partie de chaque module est consacrée à la théorie, en salle de formation. L'autre partie, pratique, se déroule en extérieur, ou en salle, avec les équipements et le matériel adéquat.

**Le ratio stagiaire / instructeur** : Nous nous assurons en amont que le nombre de participants par formateur ne dépasse pas les exigences déterminées par GWO et SKYLOTEC afin de pouvoir transmettre, échanger et évaluer confortablement ainsi que de s'adapter aux besoins des stagiaires.

**Participation** : Le formateur s'assure de la participation active des stagiaires, pour enrichir la formation d'expériences et échanges. Nous mettons en place la taxonomy GWO (basée sur les 3 domaines d'apprentissages : connaissances, compétences, capacités). Une série de scénarios et d'indicateurs sont appliqués pour chaque participant, tout au long de la formation, pour évaluer les compétences assimilées.

**Indicateurs de performance** : Niveau de satisfaction des stagiaires : /10 (remis en fin de chaque module et communiqué sur notre site internet) et pourcentage de réussite globale aux évaluations

# Moyens logistiques et pédagogiques

## Équipement du centre de formation

Nos salles de formation sont équipées de tables, chaises (en nombre adéquat selon le nombre maximum de participants par session), d'un rétroprojecteur, paperboard, papeterie, affichage de l'INRS...

Une salle de convivialité/pause équipée d'un évier, frigo, table et vaisselle permet de se restaurer pendant les pauses.

Une structure métallique répliquant un mat d'éolienne, ainsi qu'une nacelle et basement nous permettent de pratiquer les exercices techniques en hauteur.



## Équipement pédagogique

Nous fournissons tous les équipements pédagogiques nécessaires à l'apprentissage, selon les différents modules de formation.

Nos équipements répondent aux exigences GWO :

Matériel d'évacuation (Advanced Rescue Training), de premiers secours, extincteurs, mannequin de sauvetage...



# Droits et devoirs du stagiaire

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur ainsi que les consignes données par le formateur.

L'accès aux installations pédagogiques est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur, s'y conformer et le signer.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

En participant à la formation, le stagiaire s'engage à être présent et à suivre la formation jusqu'à son terme. Le stagiaire s'engage à respecter les horaires et à adopter une tenue et conduite respectueuse envers autrui.



# Modalité d'accès des personnes atteintes de handicap

Nous mettons tout en œuvre pour rendre nos formations accessibles à toutes les personnes souhaitant être formées chez nous, ou sur site client.

Nous veillons à ce que les lieux mis à disposition pour la réalisation des formations présentiels puissent être accessibles à tous types de bénéficiaires.

Des prérequis sont établis selon le module de formation choisi ; notamment pour les formations liées au travail en hauteur. Un avis médical favorable auprès d'un médecin est exigé. En concordance avec les exigences GWO, une auto-évaluation médicale devra également être signée.

Pour toute demande particulière, veuillez nous consulter, nous nous adapterons à vos besoins.

# Règlement intérieur

## DISPOSITIONS GENERALES

### Article 1 - Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### Article 2 - Personnes concernées

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par VRC France et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

## HYGIENE ET SECURITE

### Article 3 - Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur dans les lieux de formation et de pause.

### Article 4 - Interdiction de fumer et de vapoter

Il n'est permis de fumer qu'à l'extérieur des centres de formation pendant les pauses accordées par l'instructeur, dans les zones fumeur. Toutes les matières utilisées tels que mégots et/ou allumettes doivent être éteints et jetés dans des contenants appropriés dans les endroits désignés.

### Article 5 - Boissons alcoolisées

Il est formellement interdit aux stagiaires d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de formation et se présenter aux formations en état d'ébriété.

### Article 6 – Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le/la stagiaire accidenté(e) ou les personnes témoins de l'accident, au Formateur/Formatrice présent(e).

### Article 7 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont présentés en début de chaque session par le formateur.

### Article 8 - Horaires des formations

Les horaires de formation sont fixées par VRC France et portées à la connaissance des stagiaires sur la convocation à la formation. En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir le formateur ainsi que leur employeur.

# Règlement intérieur

## DISCIPLINE

### Article 9 - Assiduité à la formation

Les stagiaires ont l'obligation de signer la feuille d'émargement par demi-journée de formation (matin + après-midi).

### Article 10 – Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter sur le lieu de formation en tenue décente et appropriée aux différents modules de formation et dans tous les cas, à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

### Article 11 – Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. A la fin du stage, le/la stagiaire est tenu(e) de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à VRC.

### Article 12 – Vol ou endommagement des biens personnels

VRC décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

### Article 13 – Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du/de la stagiaire à l'une des prescriptions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales par le formateur, à la suite d'un agissement du/de la stagiaire considéré comme fautif. Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci/celle-ci ait été informé(e) au préalable des griefs retenus contre lui/elle.

## MISE EN APPLICATION

Le présent règlement intérieur contenu dans le *Livret d'accueil* est mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

# Contact

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Cloé Amara

[cloe.amara@skylotec.com](mailto:cloe.amara@skylotec.com)

06 40 81 49 74

[www.vrcfrance.fr](http://www.vrcfrance.fr)  
[www.skylotec.com](http://www.skylotec.com)

**Adresse du siège :**

Parc des Erables  
6 rue des Artisans  
74100 VETRAZ-MONTHOUX  
04 50 49 37 41

**Site de formation Paris :**

2 rue Vitruve, 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE

**Site de formation sur Nîmes :**

1940 Avenue Joliot Curie, 30900 NIMES

